

Direction : Social Santé Solidarité

Social, Solidarité, Santé

REF : SOCIAL2009004

Signataire :

OBJET :Convention entre l'Etat et la commune concernant l'avance de crédits dans le cadre de la mise en place de la campagne de vaccination de la grippe A H1 N1

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de convention entre l'Etat et la commune portant sur l'attribution de la somme de 8 000 € pour couvrir les dépenses engagées dans le cadre de la mise en oeuvre de la campagne de vaccination nationale décidée par l'Etat.

Considérant le partenariat déjà engagé avec l'Etat,

Vu le budget communal,

A l'unanimité

DELIBERE ,

APPROUVE les termes de la convention entre l'Etat et la commune précisant les missions et les modalités de cette campagne de vaccination nationale décidée par l'Etat et attribuant 8 000€ à la commune

AUTORISE le maire à signer la dite convention.

Le Maire.

